Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Novembre 2023

BUDGET 2024

Ne manquez pas le dépôt du budget 2024, assemblée extraordinaire le 4 décembre 2023, 19h

MICHEL AUCOIN
Maire

- Régie d'aqueduc
- Ressources humaines
- Sainte-Victoire en Fête

RÉJEAN CHAMPAGNE
conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie

MARTIN COURNOYER
conseiller

- Urbanisme
- Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut)
- Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Ruralité
- Minéraux Mart
- Sainte-Victoire en Fête
- Ressources humaines

CATHERINE FAUCHER
conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC)
- Comité régional de développement social (CRDS) - Ressources humaines
- Loisirs - Politique culturelle régionale

MICHEL ROY
conseiller

- Bibliothèque
- Régie d'aqueduc
- Voirie- Loisirs
- Sainte-Victoire en Fête

FRANÇOIS COURNOYER
conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité

PASCALE POULIN
conseillère

- Bibliothèque (substitut)-
- Sainte-Victoire en Fête

Directrice générale, greffière-trésorière
STEPHANIE DUMONT
POSTE 232
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau
MÉLISSA PELLETIER
POSTE 224
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration
NATHALIE GIRARD
POSTE 221
ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir
BIANKA PROVENÇAL
POSTE 228
bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment
XAVIER RAJOTTE
POSTE 223
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE

ÉDITION 38-11

BUDGET

Les prévisions budgétaires ainsi que le plan triennal de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour l'année 2024 seront présentés lors d'une assemblée extraordinaire qui sera tenue le 4 décembre 2023 à 19 h à l'édifice municipal. Nous vous invitons à venir y assister en grand nombre.

GUIGNOLÉE

Cette année, la Guignolée traditionnelle (porte à porte) laissera sa place à une collecte de dons au bureau municipal. Comme l'an dernier, vous pourrez venir déposer vos dons en argent ou chèque au 498 rang Sud, sur les heures d'ouverture (du lundi au jeudi, de 8 h à 16h30) entre le 13 novembre et le 11 décembre 2023. Les chèques doivent être faits à l'ordre de la **Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel (Guignolée)**.

Par la suite, des cartes cadeaux seront distribuées aux familles qui auront donné leurs noms au Centre d'Action Bénévole (CAB), en téléphonant au 450-743-4310.

Au terme de la période des dons, le conseil municipal doublera le montant recueilli, jusqu'à concurrence de 4 000$. Nous vous invitons donc à donner généreusement!

FERMETURE DES BUREAUX, TEMPS DES FÊTES

Veuillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés pour la période des fêtes du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement. Les employés seront de retour le 8 janvier 2024 aux heures habituelles.

SÉANCES PUBLIQUES RÉGULIÈRES

Il est important de prendre note qu'à compter du mois de janvier 2024, les séances ordinaires du conseil municipal **débuteront dorénavant à 19h30**. Vous retrouvez également le calendrier pour la prochaine année sur le site web de la municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Michel Aucoin, Maire

AVIS PUBLIC

Avis public d'entrée en vigueur du règlement # 415-23 modifiant le règlement de lotissement # 296-07

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, que le règlement intitulé « Règlement # 415-23 modifiant le règlement de lotissement # 296-07 » a reçu les approbations suivantes :

- Avis de motion : 11 septembre 2023
- Adoption du projet de règlement : 11 septembre 2023
- Assemblée publique de consultation : 2 octobre 2023
- Adoption du règlement : 2 octobre 2023
- Délivrance du certificat de conformité numéro 2023-1183-SteV-47-RLM de la MRC de Pierre-De Saurel : 12 octobre 2023

Ce règlement a pour objet de modifier la définition du terme « Largeur de lot » afin d'y inclure une disposition permettant de diminuer la largeur minimale d'un lot jusqu'à un maximum de 50% pour les terrains situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une courbe de rue ou vis-à-vis un rond de virage d'une rue sans issue.

Ce règlement est déposé au bureau municipal situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi entre 8h00 et 16h30.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 octobre 2023.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 18 octobre 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
Assemblée régulière du 4 décembre 2023

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel étudiera, lors de l'assemblée régulière du 4 décembre 2023 à compter de 20 heures à la salle du Conseil municipal, située au 510 rang Sud, la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 1768, chemin des Patriotes et formée par le lot 4 129 551 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogations mineures a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul avant du bâtiment principal (habitation unifamiliale) à 3,99 mètres (13,09 pieds). Le règlement de zonage numéro 290-06 prévoit une marge de recul avant minimale de 12 mètres (39,37 pieds) pour tout bâtiment principal situé dans la zone Va-1.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 19 octobre 2023.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #416-23
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement numéro 416-23 intitulé : Règlement #416-23 relatif à la politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 novembre 2023.

Stéphanie Dumont

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #417-23
POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement numéro 417-23 intitulé : Règlement #417-23 modifiant le Règlement #309-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 novembre 2023.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITE DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel tiendra une séance extraordinaire le lundi 4 décembre 2023 à 19 h, à l'édifice municipal, sis au 510 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (QC) J0G 1T0.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 novembre 2023.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITE DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel tiendra une séance extraordinaire le lundi 4 décembre 2023 à 19 h, à l'édifice municipal, sis au 510 rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel (QC) J0G 1T0.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 novembre 2023.

Stéphanie Dumont

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
498, rang Sud
Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Téléphone : 450 782-3111/Télécopieur : 450 782-2687/www.saintevictoiredesorel.qc.ca

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL
ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024.

Toutes ces assemblées seront tenues à l'édifice municipal au 510, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, lesquelles débuteront à **19h30** :

Janvier :	lundi le 15 janvier
Février :	lundi le 5 février
Mars :	lundi le 4 mars
Avril :	lundi le 8 avril
Mai :	lundi le 6 mai
Juin :	lundi le 3 juin
Juillet :	lundi le 8 juillet
Août :	lundi le 12 août
Septembre :	lundi le 9 septembre
Octobre :	lundi le 7 octobre
Novembre :	lundi le 4 novembre
Décembre :	lundi le 2 décembre

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 novembre 2023.

STÉPHANIE DUMONT
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
498, rang Sud
Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
Téléphone : 450 782-3111/Télécopieur : 450 782-2687/www.saintevictoiredesorel.qc.ca

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 6 novembre 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes les conseillères Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 2 et 3 octobre 2023
4. Comptes
5. Demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 483, situé sur la rue Solange-Cournoyer
6. Adoption du règlement #416-23 – Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
7. Adoption Règlement #417-23 modifiant le règlement #309-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
8. Avis de motion, Assemblée extraordinaire pour les prévisions budgétaires 2024 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
9. Avis de motion, Assemblée extraordinaire pour le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
10. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus
11. Mandat pour l'audit des états financiers au 31 décembre 2023
12. Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska, demandes pour la station de surpression
13. Mandat – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
14. Comité – Négociation de la convention collective des employés syndiqués
15. Réfections des ouvrages d'assainissement des eaux usées
16. Entretien annuel du réseau d'égout
17. Déneigement Publisac, hiver 2023-2024
18. Déneigement des bornes-fontaines, hiver 2023-2024
19. Contrat – Coupe de gazon pour les terrains municipaux
20. Achat d'une flèche de signalisation pour la voirie

21. Dépôt du bilan 2023 de l'événement Ste-Victoire en Fête
22. Contrat, contrôle animalier 2024-2025
23. Cession de lots, rue du Parc
24. Embauche, surveillant de chalet
25. Maison de jeunes, activité de Noël
26. Fonds Région et Ruralité, dépôt de projet – Réaménagement du parc Armand-Péloquin (aires de jeux)
27. Technicienne en loisir, inscription à la journée montérégienne des camps 2024
28. Formation des comités 2024
29. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
30. MRC de Pierre-De Saurel, Priorités d'actions de la Sûreté du Québec
31. Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes
32. Remerciement des employés, temps des Fêtes
33. Dons pour la période des Fêtes
34. Fondation Hôtel Dieu de Sorel, campagne de financement
35. Centre de Ressources et Promotion du Québec, Affiche Réseau Enfants Disparus, demande de don
36. Demande – activité radioamateur au chalet Pierre-Arpin
37. Hébergement touristique, enregistrement du parc Armand-Péloquin
38. Correspondance
39. Varia
40. Période de questions (20 minutes)
41. Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Adoption des procès-verbaux des 2 et 3 octobre 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D’accepter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 et de la séance extraordinaire du 3 octobre 2023 tel que présenté.

Adopté à l’unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 2 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2023

	Budget 2023	**Période**	**Cumulatif**
Administration générale	985 865 $	66 289.79 $	957 726.69 $
Sécurité publique	794 970 $	49 070.07 $	736 586.13 $
Voirie et réseau routier	513 450 $	44 545.17 $	412 015.13 $
Hygiène du milieu	417 000 $	51 196.79 $	394 623.83 $
Logement social	4 450 $	- $	3 440.00 $
Urbanisme, développement & logement	79 900 $	90.00 $	36 190.53 $
Loisirs & culture	361 465 $	28 928.79 $	328 007.36 $
Financement	1 007 900 $	- $	893 118.12 $
Immobilisation			
Loisirs	70 000 $	- $	7 559.10 $
Voirie	300 000 $	- $	141 467.68 $
Administration	75 000 $	- $	27 678.92 $
Total	**4 610 000 $**	**240 120.61 $**	**3 938 413.49 $**
Cours d'eau	- $	- $	*125 132.41 $*

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

D’accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l’unanimité.

Permis :

2023-091 : Sylvain Boivin – Installation septique
2023-092 : Société immobilière RT. Inc. – Construction résidentielle
2023-093 : Société immobilière RT. Inc. – Bâtiment accessoire (garage)
2023-094 : Société immobilière RT. Inc. – Construction résidentielle
2023-095 : Société immobilière RT. Inc. – Bâtiment accessoire (garage)
2023-096 : Thérèse Latourelle – Bâtiment agricole (remise)
2023-097 : 9489-1009 Québec Inc. – Rénovation résidentielle
2023-098 : Étienne-Robert Perron – Rénovation résidentielle
2023-099 : Éric Pépin – Construction résidentielle (agrandissement)
2023-100 : Michel Morin – Rénovation résidentielle
2023-101 : Stéphane Rajotte – Bâtiment agricole (agrandissement)
2023-102 : Karl Brouillette – Construction agricole (abri pour animaux d’élevage)
2023-103 : Pierre Cournoyer – Bâtiment accessoire (garage)
2023-104 : Camille Courchesne – Construction agricole (agrandissement)

5- Demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 483, situé sur la rue Solange-Cournoyer

CONSIDÉRANT que le requérant projette de subdiviser le lot 6 141 483, situé sur la rue Solange-Cournoyer, afin de construire des habitations unifamiliales jumelées (semi-détachées);

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement et d'implantation déposé dans le cadre de la demande de dérogations mineures, le mur avant du bâtiment projeté (habitations unifamiliales jumelées) se trouverait à 6,15 mètres (20,18 pieds) de la ligne de lot avant, alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul avant de 7,5 mètres (24,6 pieds) pour tout bâtiment principal se trouvant dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement et d'implantation déposé dans le cadre de la demande de dérogations mineures, les galeries du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliales jumelées) se trouveraient à 3,66 mètres (12 pieds) de la ligne de lot avant, alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recul avant de 5,5 mètres (18,04 pieds) pour les galeries de tout bâtiment principal se trouvant dans la zone commerciale-résidentielle Cr-3;

CONSIDÉRANT que la forme du terrain, dont la profondeur varie entre 19,84 mètres (65,09 pieds) et 20,76 mètres (68,11 pieds) rend difficile le respect de certaines normes d'implantation;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure a été accordée sur le lot voisin situé du côté est (lot 6 141 484) afin de réduire la marge de recul avant du bâtiment principal à 5,43 mètres (17,81 pieds);

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées quant à la marge de recul avant du bâtiment projeté (habitations unifamiliales jumelées) et à la marge de recul avant des galeries ne causeraient aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins, mais qu'il serait plus logique de réduire légèrement la marge de recul avant de la construction projetée afin qu'il y ait plus d'espace entre le coin sud-ouest du bâtiment et la ligne de lot arrière;

CONSIDÉRANT que selon l'arpenteur-géomètre responsable de l'implantation du bâtiment projeté faisant l'objet de la demande de dérogations mineures, une marge de précaution de 20 centimètres (7,87 pouces) est à prévoir pour l'implantation du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de dérogations mineures relative au lot 6 141 483, situé sur la rue Solange-Cournoyer, visant la réduction de la marge de recul avant minimale du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliale jumelées) à 5,95 mètres (19,52 pieds) ainsi que la réduction de la marge de recul avant des galeries du bâtiment principal projeté (habitations unifamiliales jumelées) à 3,46 mètres (11,35 pieds).

Adopté à l'unanimité.

6- Adoption du règlement 416-23 – Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est un organisme public assujetti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

CONSIDÉRANT QUE telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal adopte le règlement 416-23 portant sur la politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel tel que présenté.

QUE le règlement soit rendu disponible pour consultation au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.saintevictoiredesorel.qc.ca.

Adopté à l'unanimité.

7- Adoption du Règlement #417-23 modifiant le règlement #309-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 $ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adopte le Règlement #417-23 modifiant le règlement #309-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, et soit rendu disponible aux citoyens sur son site web ou au bureau municipal, sur les heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité.

8- Avis de motion, Assemblée extraordinaire pour les prévisions budgétaires 2024 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Mme la conseillère Pascale Poulin donne avis de motion que lors d'une assemblée extraordinaire qui sera tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19h00 à l'édifice municipal (510 rang Sud), elle présentera un règlement pour l'adoption des prévisions budgétaires 2024 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

9- Avis de motion, Assemblée extraordinaire pour le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

M. le conseiller François Cournoyer donne avis de motion que lors d'une assemblée extraordinaire

qui sera tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19h00 à l'édifice municipal (510 rang Sud), il présentera le programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

10- Dépôt des intérêts pécuniaires des élus

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'approuver le dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux, et que ceux-ci soient transmis par la directrice générale sur le portail de communications électroniques du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Adopté à l'unanimité.

11- Mandat pour l'audit des états financiers au 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont obtenu deux offres de services pour l'audit des états financiers au 31 décembre 2023;

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. : 14 975.00 $ plus taxes et frais applicables

Daniel Tétreault, CPA inc. : 14 900.00 $ plus taxes et frais applicables

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'offre de service et de mandater Daniel Tétreault, CPA inc afin de procéder à l'audit du rapport financier consolidé de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

12- Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska, demandes pour la station de surpression

CONSIDÉRANT l'Entente modifiant de nouveau l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant le retrait de la Ville de Sorel-Tracy et de la paroisse de Saint-Gérard-Majella (ci-après appelée « l'entente ») intervenue le 19 juin 2000;

CONSIDÉRANT l'article 582 du Code municipal stipule que : *La régie a pour fonction de réaliser l'objet de l'entente;*

CONSIDÉRANT les articles 6.0 3.1.1 et 6.0 3.1.3 de l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable, qui stipulent que :

6.0. 3.1.1 Compte tenu des secteurs établis à l'article 2.1, les dépenses en immobilisations antérieures ou postérieures à la présente entente seront réparties entre les municipalités qui en bénéficient en proportion de leur capacité maximale de consommation prévue à cet article.

6.0 3.1.3 Compte tenu des secteurs établis à l'article 2.1, les coûts d'exploitation ou d'opération de ce qui fait l'objet de la présente seront répartis entre les municipalités qui en bénéficient en proportion de leur consommation réelle.

CONSIDÉRANT QUE ces articles font référence à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et à la Ville de Saint-Ours comme étant le secteur établi à l'article 2.1 bénéficiant de l'eau distribuée par la station de surpression et de chloration située sur le chemin des Patriotes à Sainte-Victoire (ci-après appelée « la station »);

CONSIDÉRANT QUE les deux articles accordent à la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (ci-après appelée « la Régie ») une compétence exclusive pour l'ensemble des immobilisations et des opérations de la station;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres contribuent financièrement aux frais administratifs de la Régie pour l'application de la présente entente et contribuent financièrement aux frais d'immobilisations et d'opération selon les articles de l'entente cités ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE l'opération de la station de surpression a antérieurement été assurée par un employé de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel délégué comme employé à la Régie, mais que la municipalité se trouve désormais dans l'impossibilité de déléguer un employé détenant la compétence nécessaire pour réaliser les fonctions requises à la station,

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel mette fin à son contrat pour la gestion de l'eau potable au terme du mois pour lequel elle a déjà engagé des frais forfaitaires d'opérations;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel se dégage de toute responsabilité relative à la gestion de l'eau potable sur son territoire et sur les territoires desservis par la station;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel exige que la Régie d'aqueduc prenne la responsabilité qui lui est impartie par l'entente intermunicipale et assure l'opération de la station de surpression par un responsable compétent (avec des cartes de compétences en gestion de l'eau potable);

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'engage à payer sa part des coûts d'exploitation et d'opération de la station, selon les modalités prévues à l'entente;

Que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demande à la Régie de procéder dans les meilleurs délais aux démarches nécessaires à la réfection de la station située sur son territoire afin de la rendre fonctionnelle et viable;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel demande à la Régie d'être consultée dans le processus de réfection de la station;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'engage à payer sa part des coûts en immobilisations pour la réfection de la station, selon les modalités prévues à l'entente.

Adopté à l'unanimité.

13- Mandat – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 $ à 215 $;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

14- Comité – Négociation de la convention collective des employés syndiqués

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel soit composé de Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, M. Michel Aucoin, maire et de M. Martin Cournoyer et Mme Catherine Faucher.

Adopté à l'unanimité.

15- Réfections des ouvrages d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'est dotée d'ouvrages d'assainissement des eaux usées afin d'assurer le traitement des eaux domestiques en 2012;

CONSIDÉRANT QUE les équipements des ouvrages d'assainissement des eaux ont été conçus pour traiter des débits et charges d'eaux usées sur une projection de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les équipements du poste de pompage pour la déphosphatation chimique requièrent d'être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés aux immobilisations et à l'entretien du réseau d'égout municipal sont à la charge des citoyens qui bénéficient du service;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte la soumission de Pompaction inc. pour la réfection du système de pompage à la station des eaux usées (étangs aérés) pour un montant de 8 614.26$ plus taxes, installation et frais applicables.

QUE les travaux soient financés à même le fonds de roulement de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, et fassent l'objet d'une taxe spéciale pour les citoyens bénéficiant du service d'égout municipal lors de la taxation 2024.

Adopté à l'unanimité.

16- Entretien annuel du réseau d'égout et poste de pompage

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter la soumission de Vacuum Drummond pour le nettoyage des conduites d'égout de la municipalité et du poste de pompage, au montant de 7 369.60$, plus les frais et taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

17- Déneigement Publisac, hiver 2023-2024

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter la soumission de Les Entreprises Paul Jack pour le déneigement des espaces de Publisac pour l'hiver 2023-2024, au montant de 50.00$ plus taxes par poteau.

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer se retire des délibérations du conseil.

18- Déneigement des bornes-fontaines, hiver 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont accordé les contrats pour le déneigement des bornes fontaines pour l'hiver 2023-2024 lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les offres de services considérées conformes ne permettent pas d'assurer le service pour l'hiver 2023-2024, pour le secteur des Patriotes;

CONSIDÉRANT QU'UN second appel d'offre, sur invitation, a été lancé afin de combler les besoins pour ce secteur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accorde le contrat pour le déneigement des bornes-fontaines à Terralex pour le secteur des Patriotes pour l'hiver 2023-2024, pour un montant de

1 525.00$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer reprend sa place à la table du conseil.

19- Contrat – Coupe de gazon pour les terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a procédé à un appel d'offres pour la coupe de gazon sur les terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes ont été reçues, soit :

Soumissionnaire :	**1 an**	**3 ans**
Les Entreprises Dutremble et Mongeau inc.	25 600.00 $	84 736.00 $
Gazon J.N. enr	18 600.00 $	57 300.00 $

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le contrat pour la coupe de gazon soit accordé à Gazon J.N. enr. pour trois (3) ans, au montant de 57 300.00$ plus taxes, aux conditions prévues au contrat en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

20- Achat d'une flèche de signalisation pour la voirie

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter la soumission de Martech, pour l'achat d'une flèche de signalisation pour le camion 6 roues de la voirie, au montant de 1 919.00 $ pour la flèche et de 2 394.00 $ pour le support, plus taxes et frais de transport et d'installation applicables.

Adopté à l'unanimité.

21- Dépôt du bilan 2023 de l'événement Ste-Victoire en Fête

M. le conseiller Michel Roy dépose le bilan de l'édition 2023 de l'événement Ste-Victoire en Fête.

Avec des revenus totalisant 71 395.68 $ et des dépenses pour un montant de 68 106.53 $, l'OSBL est satisfait de déposer un bilan annuel se concluant avec un surplus de 3 289.15 $.

22- Contrat, contrôle animalier 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) se termine le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une seule offre de services pour le contrôle animalier 2024, soit celle de la SPAD;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme propose un renouvellement pour 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se considère satisfait des services de la SPAD;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel octroie son contrat de contrôle animalier 2024 et 2025 à la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD), pour un montant annuel de

3.51$ (2024) et de 3.80$ (2025) par citoyen, tous services inclus.

QUE M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

23- Cession de lots, rue du Parc

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte le projet de lotissement tel que prépare par M. Michaël Comeau, arpenteur-géomètre de la firme Géoterra en date du 16 octobre 2023 et enregistré au numéro 2855 de ses minutes;

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'acte notarié, les documents accessoires et tout autre document requis, au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, afin de céder les lots visés par le projet aux propriétaires concernés. Les honoraires professionnels seront à la charge de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

24- Embauche, surveillant de chalet

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.4 du règlement 370-18 prévoyant la politique d'embauche stipule que, pour les emplois étudiants au service des loisirs, le recrutement est effectué selon la démarche qui suit :

> *Vérifier parmi les étudiants qui ont travaillé l'année précédente si certains sont intéressés à revenir au travail et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale.*

CONSIDÉRANT QUE certains employés ayant travaillé l'hiver précédent sont intéressés à revenir au travail, et que leur rendement a été jugé suffisant;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE procéder à l'embauche des employés suivants à titre de surveillant de chalet pour la saison hivernale 2023-2024 : Danaé Dufault, Ézéquiel Dubé, William Trépanier, Marie-Lou Trépanier et Alexia Mandeville.

Les employés sont engagés aux conditions prévues au contrat d'embauche en annexe de la présente résolution.

La technicienne en loisir est autorisée à tenir des entrevues et à faire des recommandations au Conseil afin de combler les postes manquants.

Adopté à l'unanimité.

25- Maison de jeunes, activité de Noël

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'allouer un montant de 600 $ plus taxes pour l'activité de Noël de la maison de jeunes, incluant l'achat de jeux de société et de matériel pour la maison de jeunes, un souper pour les participants et une activité surprise.

Adopté à l'unanimité.

26- Fonds Région et Ruralité, dépôt de projet – Réaménagement du parc Armand-Péloquin (aires de jeux)

CONSIDÉRANT QUE les aires de jeux du parc Armand-Péloquin nécessitent d'être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a reçu un financement de Loisir et Sport Montérégie, en collaboration avec Kino-Québec, dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! », pour un montant de 10 000.00$;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 31 000.00$ pour le réaménagement du parc Armand-Péloquin (aires de jeux);

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

De déposer le projet de réaménagement du parc Armand-Péloquin (aires de jeux) dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité – Volet Soutien au développement des projets municipaux 2020-2025, pour les sommes restantes à financer pour le projet, soit 21 000$, selon la répartition suivante :

Montant de la demande au FRR : 16 800.00$

Montant assumé par la municipalité: 4 200.00$

Il est également résolu d'autoriser M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale à signer le protocole d'entente avec la MRC de Pierre-De Saurel, dans l'éventualité où le projet serait accepté.

Adopté à l'unanimité.

27- Technicienne en loisir, inscription à la journée montérégienne des camps 2024

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser la technicienne en loisir à participer à la journée montérégienne des camps, édition 2024, qui se tiendra le vendredi 9 février 2024 à Boucherville. Les frais d'inscriptions sont de 168.00 $ plus taxes et les dépenses nécessaires pour les déplacements, les repas et l'hébergement seront remboursées selon les modalités prévues au règlement #382-19 relatif au remboursement des dépenses des membres du conseil et du personnel de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

28- Formation des comités 2024

Voici la liste des comités qui seront effectifs à partir du 6 novembre 2023 :

Bibliothèque :
Michel Roy et Pascale Poulin (substitut)

Environnement :
François Cournoyer et Réjean Champagne

Urbanisme :

Martin Cournoyer, Réjean Champagne, Jean-Charles Ethier, Jean-Paul Larochelle, Marie-Linda St-Martin, Xavier Rajotte

MRC : (Substitut)

Martin Cournoyer

Régie d'aqueduc :

Michel Aucoin et Michel Roy (substitut)

Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) : Catherine Faucher (représentante MRC), Sabrina Benlajreb, Céline Gariépy, Lorraine Turcotte, Claudine Vallée, Denis Hébert, Martin Cournoyer et Bianka Provençal

Comité régional de développement social (CRDS) : Catherine Faucher (Bianka Provençal, substitut)

Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie :
Martin Cournoyer, François Cournoyer et Réjean Champagne

Loisirs

Martin Cournoyer, Pascale Poulin, Catherine Faucher et Michel Roy

Politique culturelle régionale

Catherine Faucher

Ressources humaines

Michel Aucoin, Catherine Faucher et Martin Cournoyer

Ruralité

Martin Cournoyer et François Cournoyer

Voirie

Réjean Champagne, Martin Cournoyer, François Cournoyer et Michel Roy

Minéraux Mart

Martin Cournoyer. Guylaine Arnold, Pierre-Paul Simard, Stéphanie Dumont, Mélissa Pelletier

Sainte-Victoire en Fête

Michel Roy, Martin Cournoyer, Pascale Poulin, Michel Aucoin, Alexandre Bernier, Justine Cournoyer, Genève Ethier, Kelliane Geoffrion

Maires suppléants :

Novembre 2023 à mai 2024 : Martin Cournoyer

Juin 2024 à novembre 2024 : Michel Roy

En l'absence du maire, les conseillers désignés au poste de maire suppléant sont autorisés à être signataire au compte bancaire de la municipalité à la Caisse Desjardins Entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska.

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal accepte les comités ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

29- Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

Janvier :	lundi le 15 janvier
Février :	lundi le 5 février
Mars :	lundi le 4 mars
Avril :	lundi le 8 avril
Mai :	lundi le 6 mai
Juin :	lundi le 3 juin
Juillet :	lundi le 8 juillet
Août :	lundi le 12 août
Septembre :	lundi le 9 septembre
Octobre :	lundi le 7 octobre
Novembre :	lundi le 4 novembre
Décembre :	lundi le 2 décembre

QUE toutes ces assemblées seront tenues à l'édifice municipal au 510, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, lesquelles débuteront à 19h30.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

30- MRC de Pierre-De Saurel, priorités d'action de la Sûreté du Québec

Les membres du conseil municipal communiquent au comité de sécurité publique, composé de représentants de la MRC de Pierre-De Saurel et de la Sûreté du Québec trois (3) priorités pour l'année 2024 :

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel soumette les trois (3) priorités suivantes :

1) Surveillance spéciale des lieux publics, tels que l'école, l'église, les parcs, les pistes cyclables, le centre récréatif et la maison de jeunes, le skate parc, les patinoires et tout autre espace public;
2) Application des règlements municipaux concernant la sécurité, paix et bon ordre, les nuisances, les règles de stationnement et autres;
3) Surveillance des infractions du code de la sécurité routière, en particulier les véhicules lourds et les limites de vitesse.

Adopté à l'unanimité.

31- Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE les bureaux municipaux seront fermés du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement. En ce qui concerne les jours non fériés, ceux-ci seront retenus à même les congés des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

32- Remerciement des employés, temps des Fêtes

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue au souper de reconnaissance pour le temps des Fêtes des employés et des élus municipaux au Club de Golf Continental, pour un montant maximal de 45 $ par personne, taxes et frais de services en sus.

Adopté à l'unanimité.

33- Dons pour la période des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles, essentiels à la réalisation de la guignolée traditionnelle, se font de plus en plus rares et difficiles à mobiliser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnait l'importance de maintenir une guignolée dans la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue à la Guignolée, en récoltant les dons en argent ou par chèque (au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel) au bureau municipal sur les heures d'ouverture, du 13 novembre au 11 décembre 2023. Les contributions amassées serviront à l'achat de chèques-cadeaux d'épicerie qui seront offerts aux citoyens qui en auront fait la demande au Centre d'action bénévole (CAB) de Sorel-Tracy. La municipalité apportera une contribution financière équivalente aux dons amassés, jusqu'à concurrence de 4 000 $. Nous vous invitons donc à donner généreusement.

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue aussi à la campagne 2023 de l'Arbre de joie, en offrant une aide financière visant à couvrir notamment les frais des cadeaux qui seront offerts aux enfants de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, pour un montant de 500 $. L'inscription des enfants de 0 à 12 ans peut se faire au Centre d'action bénévole (CAB) en appelant au (450) 743-4310 poste 203 ou encore au Groupe d'entraide de Sorel-Tracy (GEST).

Adopté à l'unanimité.

34- Fondation Hôtel Dieu de Sorel, campagne de financement

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue à la campagne de financement de la Fondation Hôtel Dieu de Sorel *Unis pour des soins d'exception*, visant à optimiser les services et offrir des soins de meilleure qualité et plus sécuritaires aux usagers des services du bloc opératoire, d'endoscopie et de l'urgence de l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, pour un montant de 225.00$.

Adopté à l'unanimité.

35- Centre de Ressources et Promotion du Québec, Affiche Réseau Enfants Disparus, demande de don

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue au projet Affiche Réseau Enfants Disparus du Centre de Ressources et Promotion du Québec par l'achat d'un espace publicitaire de grandeur carte d'affaire, au montant de 225 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

36- Demande – activité radioamateur au chalet Pierre-Arpin

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser le Club RadioAmateur Sorel-Tracy (VE2CBS) à utiliser le chalet Pierre-Arpin afin de réaliser leur activité hivernale, les 27 et 28 janvier 2024. Cette activité qui se déroule sur une fin de semaine a pour but de promouvoir les opérations de radioamateur dans des conditions d'opérations précaires, en cas de problématiques de sécurité civile exceptionnelles.

La population de la communauté locale est également invitée à venir visiter le site pendant l'activité et à signer le livre de présences.

Adopté à l'unanimité.

37- Hébergement touristique, enregistrement du parc Armand-Péloquin

CONSIDÉRANT QUE le parc Armand-Péloquin est l'hôte de plusieurs événements, dont certains souhaitent offrir la possibilité aux participants d'utiliser une portion du site pour camper, sans services offerts;

CONSIDÉRANT QUE, au Québec, la Loi sur l'hébergement touristique exige que toute personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique (établissement hôtelier, gîte, résidence de tourisme, établissement de camping, centre de vacances, pourvoirie, etc.) détienne un enregistrement;

CONSIDÉRANT QUE Camping Québec est délégataire du ministre du Tourisme pour les établissements d'hébergement touristique général, de genre campings et prêt-à-camper;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement touristique de type camping et prêt-à-camper est un usage permis selon la règlementation municipale pour ce site;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dépose une demande à Camping Québec afin de procéder à l'enregistrement du parc Armand-Péloquin à titre d'établissement de camping et prêt-à-camper;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel s'engage à payer les frais d'enregistrement de 145.00$ plus taxes;

QUE Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, soit par la présente, désigné(e) pour demander et signer au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, l'enregistrement requise par la Loi sur l'hébergement touristique.

Adopté à l'unanimité.

38-Correspondance

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

1) CPTAQ, dossier 440974 – Avis de décision (refus)

2) CPTAQ, dossier 441147 – Avis de décision (demande rejetée)

3) CPTAQ, dossier 442988 – Avis de réception et demande de documents supplémentaires

4) Association de la Déficience Intellectuelle de la région de Sorel, invitation au souper bénéfice annuel

5) Biophare, invitation pour l'inauguration officielle de l'installation *Allégories biocentriques*

6) Poste Canada, Ajustement des heures d'ouverture durant la semaine du bureau de poste de Sainte-Victoire-de-Sorel

7) MRC de Pierre-De Saurel, Approbation du règlement 415-23 modifiant le règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

8) MRC de Pierre-De Saurel, Transmission du règlement 369-23 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant la gestion des cours d'eau sous sa juridiction.

9) MRC de Pierre-De Saurel, Déclaration des compétences à l'égard de municipalités locales de la MRC relativement à certaines activités dans la rive et le littoral

39- Varia

<u>Ste-Victoire en Fête, nouvelles dates</u>

Les Comité organisateur de l'événement Ste-Victoire en Fête souhaite informer les citoyens que les festivités 2024 se tiendront du 22 au 25 août (nos devançons notre fête d'une semaine).

N'oubliez pas de mettre ces nouvelles dates dans vos agendas!

40-Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

41- Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le jeudi 9 novembre 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme la conseillère Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche, responsable des travaux publics
4. Période de questions (20 minutes)
5. Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Embauche, responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a procédé à un affichage de poste afin d'embaucher un responsable des travaux publics pour la voirie municipale (poste permanent);

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des curriculums vitae reçus pour le poste de manœuvre pour la voirie, quatre candidats ont été rencontrés dans le cadre d'entrevues qui ont eu lieu le mercredi 1er novembre et jeudi 2 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, le comité recommande l'embauche de M. Jean-Michel Lefebvre pour le poste de responsable des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE procéder à l'embauche de M. Jean-Michel Lefebvre à titre de responsable des travaux publics, aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

4- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

5- Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

OFFRE D'EMPLOI

Responsables de l'entretien des patinoires

Description de l'emploi et compétences recherchées:

- Entretenir la patinoire (arroser la surface et maintenir la glace)
- Dégager la surface de la patinoire (souffleur, pelle, balais à neige)
- Dégager les accès du chalet et de la patinoire (pelleter)
- Être capable de travailler dans le froid et la nuit
- Être disponible soirs et fins de semaine
- Savoir patiner et avoir des patins (un atout)
- Un cours de premiers soins valide (un atout)

Âge requis : 16 ans et plus

Salaire: 15.25 $ / heure

Période : De décembre 2023 à mars 2024 (approximatif, selon la température)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur C.V. à Mme Stéphanie Dumont par courriel au : sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca, avant le 1er décembre 2023.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2024
19h30, édifice municipal

Janvier :	**lundi le 15 janvier**
Février :	**lundi le 5 février**
Mars :	**lundi le 4 mars**
Avril :	**lundi le 8 avril**
Mai :	**lundi le 6 mai**
Juin :	**lundi le 3 juin**
Juillet :	**lundi le 8 juillet**
Août :	**lundi le 12 août**
Septembre :	**lundi le 9 septembre**
Octobre :	**lundi le 7 octobre**
Novembre :	**lundi le 4 novembre**
Décembre :	**lundi le 2 décembre**

GUIGNOLÉE 2023

Cette année, il n'y aura pas de guignolée porte à porte.

Par contre, vous pouvez poster un chèque ou aller porter l'argent directement à la Municipalité.

Sur le chèque vous devez inscrire Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel (Guignolée). L'adresse est la suivante :

498, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, Qc J0G 1T0

Avec l'argent recueilli, j'irai acheter des cartes cadeaux pour distribuer aux familles qui auront donné leurs noms au Centre d'Action Bénévole en téléphonant au 450-743-4310 entre le 13 novembre et le 11 décembre 2023.

La Municipalité offrira le double du montant recueilli jusqu'à concurrence de 4000$.

Pour l'arbre de joie (enfants âgés entre 0 et 12 ans) les inscriptions se feront de la même manière que l'année dernière.

Merci à l'avance de votre générosité!

Joanne Cournoyer, coordonnatrice

LE PHARE DES AÎNÉS
TRAVAIL DE MILIEU
AUPRÈS DES AÎNÉS
de la MRC de Pierre-De Saurel

Bonjour chers aînés et amis des aînés,

Nous sommes heureuses de vous annoncer que dès le mois de novembre, vous aurez la présence d'une travailleuse de milieu dans votre municipalité.

Ce service s'adresse aux résident(es) de 50 ans et plus qui vivent certaines problématiques en lien avec leur vieillissement et qui aimeraient connaître les solutions qui s'offrent à eux.

Le vieillissement apporte son lot d'enjeu, que ce soit en lien avec une perte d'autonomie, un faible revenu, l'isolement, un manque d'activité, l'alimentation, un évènement fragilisant, une situation de maltraitance ou autres, il existe des ressources pour vous aider.

Notre rôle est d'être à l'écoute et de vous informer sur les services disponibles selon vos besoins à combler, n'hésitez pas à nous contacter ou venir nous rencontrer pour en discuter.

Francine Laplante : 450-881-7017
Kim Pelletier : 450-880-7017
Travailleuses de milieu pour les aînés

TRAVAIL DE MILIEU
AUPRÈS DES AÎNÉS
MRC Pierre-De Saurel

Votre travailleuse de milieu sera Kim Pelletier.

Elle sera présente à tous les 3e mercredi de chaque mois en après-midi de 13h30 à 15h30.

Lieu : 517, rang Sud

Voici les prochaines dates à retenir:

15 novembre 2023
20 décembre 2023
17 janvier 2024
21 février 2024
20 mars 2024

Vous pouvez la contacter pour plus d'informations ou simplement venir la rencontrer directement sur place.

Le service est gratuit et confidentiel.

Kim Pelletier : 450-880-7017

fadoq
Club FADOQ
Ste-Victoire-de-Sorel
Richelieu-Yamaska

Bonjour à tous,

Déjà le mois de novembre, plus que 52 jours avant Noël. Les activités des fêtes sont déjà commencées. Le 12 novembre dernier avait lieu au centre récréatif notre dîner de Noël suivit d'un après-midi de danse et d'un buffet froid. Il y a eu plusieurs tirages de prix de présence. Plus de 120 personnes ont assisté à cette journée. Nous tenons à remercier tous nos commanditaires qui, sans leur aide, nous n'aurions pu faire de cette journée une réussite.

Comme tous les troisièmes mercredis de chaque mois, il y a un dîner à la salle municipale organisé par la F.A.D.O.Q.. Notre prochain repas spécial se tiendra le 20 décembre à 11h30. Pour l'occasion, ce sera du poulet B.B.Q. Le coût est de 11$ pour les non-membres et de 9$ pour les membres. Si vous souhaitez venir dîner avec nous, vous pouvez donner votre nom à Nicole Théroux au 450-908-2203. Il y aura prix de présence et le dîner sera suivi d'un après-midi de bingo.

Bienvenu à tous!

Denis Hébert

Président

Cette année, deviens bénévole pour l'Opération Nez rouge Sorel-Tracy ! Inscris-toi dès maintenant pour une soirée sécuritaire des plus festives !

Pour compléter ton inscription, c'est par ici :
www.operationnezrouge.com/fr/s-inscrire-comme-benevole

Maître d'œuvre dans notre région :

Fondation du Cégep de Sorel-Tracy

ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILE

Entre le 15 octobre et le 15 avril

Il est permis d'installer sur la voie d'accès au stationnement un seul garage ou abri temporaire conduisant ou servant au remisage d'automobile.

Hors de cette période, cet abri temporaire doit être complètement enlevé, incluant la structure.

DELISLE-DELISLE, AVOCAT

Me Conrad Delisle

3205-323-B, boul. Clairevue,

Saint-Bruno-de-Montarville, Qc

J3V 0B2

conrad@delisleetdelisle.com

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

450 746 7000

Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

Asphalte Expert

Yonathan Péloquin

T: 450 880.0374

asphalteexpert@outlook.com

595, Rang Rhimbault,
Ste-Victoire-de-Sorel Qc J0G 1T0

- Stationnements résidentiels, industriels et commerciaux
- Excavation avec pelle mécanique et tracteur
- Sciage
- Pièce d'asphalte
- Asphalte recyclé
- Transport (Gravier et plus encore)
- Fissures
- Traçage de lignes

RBQ: 5602-2478-01

Pistes de ski de fond

Plusieurs départs différents qui s'étendent sur plus de 20km.
3 boucles différentes avec plusieurs niveaux , débutant à intermédiaire

Consulter le lien suivant pour connaitre l'état des pistes:
https://www.tourismeregionsoreltracy.com/fr/visiter/piste-de-ski-de-fond-sorel-tracy/

Télécharger l'application AVANZA MAP via Play Store ou App Store et scanner le code QR CI-DESSOUS, afin de consulter la carte des sentiers et d'avoir votre position en temps réel sur les pistes.

Avenza Maps

Information: bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
Téléphone: 450-782-3111 poste 228

Bénévolat
Plaisirs d'Hiver

La municipalité de Sainte-Victoire de Sorel est à la recherche de bénévoles pour le Plaisir d'hiver 2024

17 février 2024

Si vous êtes intéressé à nous aider la journée même, veuillez communiquer avec

Bianka Provençal, technicienne en Loisir

450-782-3111 poste 228 ou par courriel : bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Le bureau municipal
sera fermé du
22 décembre 2023
au 7 janvier 2024
à l'occasion du temps des fêtes.
Les employés municipaux seront
de retour le 8 janvier 2024
aux heures habituelles.

Nous vous souhaitons à tous, un excellent temps des fêtes!

AIRE OUVERTE

ARRIVE DANS TA COMMUNAUTÉ

- + Endroit pour les jeunes de 12 à 25 ans
- + Services pour la santé et le bien-être
- + Professionnels sur place pour aider à trouver des solutions
- + Gratuit et confidentiel

Communique avec nous!

aireouverte.rlspds.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca

438 354-9647

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

Québec

Tout ***pour vous,*** *près de chez vous!*

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de ***bières importées*** *et* ***québécoises*** *à des prix compétitifs!*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 6h à 21h
Samedi et dimanche : de 7h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Harnois Groupe pétrolier
De l'énergie à revendre!

SAQ AGENCE

Samedi 16 décembre 2023
10h00 à 12h30

Centre récréatif Lemay-Tellier
Café et chocolat chaud pour tous !
Tout le monde en pyjama !!!

Apportez vos tasses réutilisables

10h00 : Activités de Noël et surprises
11h00 : Spectacle (Les aventure du capitaine Jack Sparrow)
12h00 : Arrivée du Père Noël

Veuillez réserver votre place avant le 30 Novembre 2023
au courriel suivant: bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca
ou par téléphone : 450-782-3111 poste 228

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu est un organisme à but non lucratif favorisant l'inclusion et l'intégration sociale de personnes présentant un trouble du développement intellectuel, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole. L'organisme offre également des activités régulières pour soutenir ses membres en attente d'être parrainés.

Vous souhaitez partager vos intérêts et passions, prendre le temps de vivre, que ce soit en allant prendre un café, visiter un musée, voir un film, pratiquer un sport ou un art que vous aimez, pourquoi pas le faire avec un ami? Nous pouvons vous jumeler avec une personne ayant des intérêts semblables aux vôtres ou une personne désirant faire de nouvelles découvertes. Vous pouvez également vous joindre à nos activités régulières.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous en téléphonant au (450) 464-5325 ou par courriel à info@pcvr.ca

Site web : www.pcvr.ca

-30-

Isabelle Goulet

Conseillère

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

(450) 464-5325

PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Qu’est-ce qu’un proche aidant ?

Le rôle de proche aidant est méconnu et pourtant essentiel dans notre société. Le proche aidant est une personne qui, trop souvent, offre son aide en demeurant dans l’ombre. Le proche aidant a lui-même tendance à croire que son implication est simple et normale.

L’engagement auprès d’un proche se prend souvent, au départ, sans en connaître l’étendue ni ce que cet engagement prendra comme temps et énergie au fil du temps, au fur et à mesure de l’évolution de la maladie du proche. Le proche aidant c’est le membre de la famille, l’ami, le voisin, la nièce, etc. qui apporte un soutien moral, psychique, organisationnel ou physique à une personne malade et/ou en perte d’autonomie et cela, sans être rémunéré.

À l’Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu, la proche aidance ne se définit pas par le nombre d’heures consacrées ou par le type de tâches réalisées. Elle n’a pas d’âge et pas de sexe. Le lieu de résidence n’influe pas sur ce rôle : que la personne aidée cohabite avec son proche aidant ou qu’elle réside dans son propre domicile, qu’elle soit hébergée en résidence ou en CHSLD, l’engagement du proche aidant demeure tout aussi précieux.

L’Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche.

Bélynda Fortier et Chantale Guérin
Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu
55 Place Fillion, Sorel-Tracy
450 730-0880

Association aidants naturels Bas-Richelieu

POUR ÊTRE ENTENDU ET FAIRE BOUGER LES CHOSES, JOINS-TOI AU :

CONSEIL JEUNESSE INTERCULTUREL!

Exprime-toi!
Participe et contribue!
Mobilise ton entourage!

Communique avec nous maintenant!

Sarah
579 369-1304

Félicien
450 743-1441

Pour les 14-25 ans issus de l'immigration ou natifs de la MRC de Pierre-De Saurel.

Avec la participation financière de :

Québec

L'Orienthèque
CENTRE D'ORIENTATION ET SERVICES D'INTÉGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

CJE
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PIERRE-DE SAUREL

RÉCOLTES OUBLIÉES

À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

1/3 au propriétaire du champ/jardin (vous)
1/3 aux cueilleurs
1/3 à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

Pour plus d'informations :

lesrecoltesoubliees@gmail.com
450-742-2139

Récoltes oubliées

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS

453, rue Lindsay
Local 102, Drummondville QC J2B 1G9
Téléphone : 819 477-9515
Télécopieur : 819 477-8471
www.cevimecbtf.com

Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis plus de 50 ans
DOLBEAU-MISTASSINI - DRUMMONDVILLE - ROBERVAL - SAGUENAY

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com LouisPlamondonBQ

CAMPING RIMBO

Mariette & Francois Arpin
269, rang Rhimbeault
Sainte-Victoire-de-Sorel

GIMATECH
ÉLECTRIQUE INC.

Protégeons notre patrimoine !

Bonjour

Notre but de réaliser la cession de l'église et du cimetière à la municipalité, afin de protéger notre patrimoine, tout en conservant la possibilité d'offrir à notre population des services religieux, (messes, baptêmes, mariages et funérailles) demeure toujours notre priorité.

On sait que la paroisse de Ste-Victoire a été fondée en 1842. On doit se rappeler aussi que notre église est érigée sur un terrain, don de MM. Olivier Péloquin et Abraham Dufault vers 1847. C'est en 1851 qu'une église y est construite en remplacement de la chapelle de 1842. En 1901, l'église, suite à un agrandissement, prendra sa forme actuelle, suite à la démolition des murs extérieurs pour être remplacés par de la maçonnerie puis en 1925 on démolit une partie de la façade, de chaque côté de la tour, de façon à allonger la nef de douze pieds.

Une autre réparation majeure se fera en 1972; travaux de peinture, remplacement de vitraux, réparation de la brique et remplacement des allèges des fenêtres. En 2013 on procède au remplacement du recouvrement de la toiture et en 2020 à la réfection de la brique de la façade et des fenêtres. Tous ces travaux payés par notre population, font de notre église une construction en très bon état de conservation malgré son âge avancé. C'est ce que prouvera l'inspection du 25 octobre dernier par la firme Nadeau, Blondin et Dory.

Cependant, à cause de la chute de la pratique religieuse et le vieillissement de la population, il ne sera plus possible d'assumer les frais de conservation et d'entretien de ce bâtiment. C'est pourquoi nous sollicitons la population de Sainte-Victoire de supporter le conseil municipal dans cette ultime démarche.

Pour ce qui est du cimetière, un terrain acheté de M. Olivier Millet en 1889, agrandi ensuite en 1963 par des terrains acquis de Paul-Aimé Chapdelaine et de M. Albert Antaya. Le cimetière entièrement informatisé et possiblement le seul, dont tous les contrats répondent aux nouvelles normes de Revenu Québec pour les entreprises. On sait que plus de 400 sépultures, représentent toutes nos familles.

Il serait inconcevable que des autorités extérieures puissent s'opposer à ce que La Fabrique et la Municipalité d'un même lieu, s'entendent pour sauver leur église et en prendre soin comme édifice de référence et comme lieu rassembleur dans notre village. Il en va de même du cimetière.

Merci à notre population de supporter le conseil municipal dans cette ultime démarche, vos commentaires et suggestions seront grandement appréciés

André Breton

Pour le Conseil de Fabrique

P.S. Une réunion des paroissiens se tiendra dimanche le 10 décembre après la messe, pour l'élection de deux marguillers pour remplacer Mme Pierrette Trépanier et M. Roland Mathieu.

U2R

Usinage Deux Rives Inc.

CWB

bsi. ISO 9001 Quality Management

FM66779

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

AVIS IMPORTANT
CONTRÔLEUR ANIMALIER
POUR NOTRE MUNICIPALITÉ

SpaD
Société protectrice des animaux de Drummond

Coordonnées

1605 rue Janelle,
Drummondville, QC, J2C 5S5

819 472-5700

Sans frais

1-855- 472-5700

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU VENDREDI
10h00 – 12h00
13h00 – 17h00

SAMEDI ET DIMANCHE
Fermé

TRANSPORT

PIERCO

Ste-Victoire

PEINTURE / HUILE USAGÉE

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

PHILÉMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

DRAINAGE RICHELIEU

398, Montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel
J0G 1T0

B.N.Q.: 1114
R.B.Q.: 1464-2516-71

Téléphone: 1 855-782-2242
Télécopieur: 1 450-782-2336
www.drainagerichelieu.com

Maxime Duval
450-782-2242

Drainage souterrain et irrigation, arpentage GPS
DRAINS - PONCEAUX - ACCESSOIRES

LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIFS LOCATION/ HORAIRE	35 $ / HEURE	50 $ / HEURE
TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE	175 $ / JOURNÉE	250 $ / JOURNÉE

BMR | Agiska Coopérative

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE
Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145
150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 · www.villelajoie.com · info@villelajoie.com

PLOMBERIE 4000 INC
Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca
Résidentiel, commercial et industriel
CMMTQ

L'ATELIER DE PEINTURE
Patrick Mathieu
Porte de maison et garage
Colonne Décorative
Persienne
450 422-0942
atelierpmathieu@gmail.com

B i b l i o t h è q u e S t e - V i c t o i r e

Horaire de la bibliothèque

Les mercredis de 13h à 14h30 et de 19h à20h.
Les dimanches de 10h à 11h30.

La bibliothèque sera fermée pour le congé de l'Action de Grâces les 8 et 9 octobre prochain.

Nicole Martel, responsable

Heures d'ouverture

Mercredi: 13h-14h

Mercredi: 19h-20h

Dimanche: 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 *230

www.mabibliotheque.ca

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions en tout temps!

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

AAM

Acier Armature Montérégie

Claude Dufault, propriétaire
Effix Dufault, président
acieram@videotron.ca

Administration : (450) 249-0226
Usine : (450) 422-3995
263, Montée Ste-Victoire
Ste-Victoire de Sorel (Qc)

fournitures, pliage, pose
Pliage en chantier sur demande

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30

Horaire des messes

Dimanche	*26 novembre*	*10h30*
Dimanche	*10 décembre*	*10h30*
Dimanche	*24 décembre*	*10h30*
Dimanche	*24 décembre (veille de Noël)*	*19h30*

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-782-3112
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
SPAD (contrôle animalier):	1-855- 472-5700
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127